

Rana Muhammad Arshad c. Pakistan

Pakistan, Asie et Asie-Pacifique

Affaire Résolue

Renforce la liberté d'expression

MODE D'EXPRESSION

Presse / Journaux

DATE DE LA DECISION

3 novembre 2020

NUMERO DE L'AFFAIRE

W.P. n° 2939/2020

ORGANE JUDICIAIRE

Cour d'appel

TYPE DE DROIT

Droit pénal, droit constitutionnel

PRINCIPAUX THEMES:

Violence à l'encontre des orateurs /
Impunité

ISSUE:

Décision – Issue de la procédure, Requête
accordée, Résultat de la décision
(Disposition/Règlement), Injonction ou
Ordonnance accordée

MOTS CLES :

Violence, surveillance

L'examen comprend :

- L'analyse de l'affaire
- Le sens de la décision
- La perspective globale
- L'importance de l'affaire

ANALYSE DE L'AFFAIRE

Résumé et issue

La Haute Cour d'Islamabad, une cour constitutionnelle du Pakistan, a estimé que l'enquête ouverte contre le journaliste Rana Muhammed Arshad par l'Agence fédérale d'investigation au moyen d'un avis non daté constituait un abus de la procédure établie par la loi, et que le journaliste était en fait « visé en représailles de son travail ». La Cour a estimé qu'une telle action violait le droit fondamental à la liberté de parole et d'expression, à la liberté de la presse et le droit d'un citoyen d'accéder aux informations d'importance publique consacrés par les articles 19 et 19A de la Constitution de la République islamique du Pakistan de 1973. La Cour a en outre estimé que lorsqu'une agence d'investigation abuse de ses pouvoirs coercitifs, cela affecte profondément la liberté de la presse et l'indépendance d'un journaliste, et donne lieu à la perception de représailles pour ses fonctions professionnelles. Par ces observations, la Cour a ordonné à l'Agence fédérale d'investigation d'élaborer des directives spéciales concernant les procédures contre les personnes exerçant la profession de journaliste.

Les faits

Rana Muhammad Arshad est un journaliste qui a été convoqué par l'Agence fédérale d'investigation par le biais d'un avis non daté et rédigé, émis en vertu de la loi de 2016 sur la prévention des crimes électroniques (PECA 2016). Dans le cadre de la PECA 2016, l'Agence fédérale d'investigation a été désignée en tant qu'agence d'investigation avec pour mandat de poursuivre les crimes commis par voie électronique et autres cybercrimes. L'avis ne révélait pas

l'acte pour lequel le requérant était convoqué, bien que le requérant pense que l'avis était en réponse à un tweet prétendument répréhensible posté par le requérant. Le requérant a déclaré qu'en plus de l'avis, des agents de l'Agence fédérale d'investigation ont fait une descente à son domicile dans l'intention de l'arrêter en raison de ses reportages journalistiques critiques.

Mécontent de la conduite de l'Agence fédérale d'investigation, Rana Muhammad Arshad a invoqué la compétence de la Haute Cour d'Islamabad en vertu de l'article 199 du Code pénal de la Constitution de la République islamique du Pakistan de 1973, pour contester l'avis non daté et les actions des fonctionnaires de l'Agence fédérale d'investigation qui en découlent. Le requérant a fait valoir que l'Agence fédérale d'investigation avait violé son obligation légale en émettant un avis non daté et non motivé, et qu'il s'agissait d'une « tentative de le dissuader d'exercer ses fonctions de journaliste sans crainte ni faveur » [§ 6].

L'affaire a été entendue pour la première fois par la Haute Cour le 8 octobre 2020, et à cette date, la Cour a [interdit](#) à l'Agence fédérale d'investigation de prendre toute mesure défavorable à l'encontre du requérant. Par la suite, l'affaire a été définitivement tranchée le 3 novembre 2020.

Aperçu de la décision

Le juge en chef Minallah a rendu l'arrêt au nom de la Cour.

La question principale devant la Cour dans cette requête concernait la légalité de l'avis émis par l'Agence fédérale d'investigation au requérant, et les actions alléguées des fonctionnaires de l'Agence fédérale d'investigation conformément à l'avis émis.

Le requérant a affirmé que l'avis contesté avait été la cause d'un harcèlement inutile à son encontre. Il a également été soutenu que la divulgation de l'objet de la convocation dans l'avis était une obligation légale imposée à l'Agence fédérale d'investigation et à ses fonctionnaires, et que cette obligation avait été violée puisque l'avis ne mentionnait aucune raison de convoquer le journaliste. Le requérant a affirmé que l'Agence fédérale d'investigation avait « exercé ses pouvoirs de manière irréfléchie dans le but de le dissuader d'exercer ses fonctions de journaliste sans crainte ni faveur » [§ 6].

L'enquêteur de l'Agence fédérale d'investigation, qui avait signifié l'avis et aurait fait une descente au domicile du requérant, a comparu devant la Cour et a déposé un rapport écrit. L'enquêteur a informé la Cour qu'il avait visité la résidence du requérant uniquement pour vérifier son adresse, et a admis qu'aucune preuve incriminante n'a été trouvée contre le requérant au cours des investigations. Après avoir pris connaissance du rapport de l'enquêteur et l'avoir interrogé, la Cour a estimé qu'il n'y avait pas d'explication plausible à l'envoi d'un avis non daté et à la non-divulgence de l'objet de la convocation, et qu'il n'y avait pas non plus de preuve suggérant que le requérant avait commis une infraction en vertu de la PECA 2016, de manière à justifier que l'Agence fédérale d'investigation « procède avec une telle promptitude et une telle insouciance, avec pour effet manifeste un harcèlement et un intimidation non seulement à l'encontre du requérant, mais aux membres de sa famille également » [§ 2].

La Cour a ensuite examiné l'importance de la profession de journaliste du requérant. La Cour a déclaré que la liberté de la presse sera chose compliquée « si les journalistes perdent leur indépendance et travaillent dans la crainte d'être exposés à des préjudices ou à des représailles en raison de leurs reportages » [§ 7]. Les reportages journalistiques indépendants peuvent être perçus par le gouvernement comme critiques, cependant, toute appréhension ou peur créée dans l'esprit des journalistes diffusant des informations d'importance publique, non seulement porte atteinte à l'indépendance de la profession, mais est également contraire au droit à la liberté de parole et d'expression garanti par la Constitution, qui est « le droit de l'homme le plus cher et renforce les autres droits garantis par la Constitution » [§ 6]. La Cour a estimé qu'une presse libre sert de contre-pouvoir et que les informations qu'elle diffuse ne peuvent être compromises.

La Cour a ensuite examiné les articles 19 et 19A de la Constitution du Pakistan, qui garantissent à chaque citoyen le droit à la liberté de parole et d'expression, y compris la liberté de la presse et le droit des citoyens d'avoir accès aux informations d'importance publique. La Cour est allée plus loin en déclarant que la violation des droits garantis par la Constitution en vertu des articles 19 et 19A affecterait également d'autres droits garantis par la Constitution. Se référant à l'affaire *Syed Mansoor Ahsan c. Ardeshir Cowasjee* [1998] PLD 1998 SC 823, la Cour a réaffirmé que le droit à la liberté de parole et d'expression est l'un des piliers de la liberté individuelle et qu'il est donc du devoir de la Cour d'en préserver le caractère sacré et le mandat constitutionnel. Par conséquent, même la perception que le reportage d'un journaliste entraînera une réaction négative de la part des agents de l'État est une violation des articles 19 et 19A de la Constitution. Rien ne peut violer davantage les articles 19 et 19A que la peur créée dans l'esprit des journalistes qu'ils seront pris pour cible pour leurs reportages. La Cour a ainsi souligné qu'il est du devoir

constitutionnel de l'État et de la Cour de protéger l'indépendance et la profession des journalistes conformément aux articles 19 et 19A. Il est également de la responsabilité de l'État de démontrer son engagement à protéger les journalistes et la liberté de la presse.

La Cour a reconnu que la liberté d'expression et de la presse a un lien direct avec la stabilité et la croissance économiques, et que la liberté de la presse est « une panacée contre les maux de la pauvreté, de la corruption et de l'inégalité » [§ 8]. L'inhibition ou la limitation de la liberté d'expression et l'atteinte à la liberté de la presse sont considérées comme des caractéristiques d'un État régressif.

La Cour a en outre souligné qu'une presse libre donne du pouvoir aux segments faibles et marginalisés de la société et incite à la responsabilisation sur la base d'informations diffusées par des reportages indépendants et responsables. La Cour a souligné qu'il y avait eu une forte augmentation du nombre de pétitions alléguant que des fonctionnaires avaient abusé des dispositions de la PECA 2016. Soit les dispositions ont été mal interprétées par ces fonctionnaires, soit elles ont été utilisées de manière irréfléchie et non professionnelle pour supprimer les activités journalistiques critiques. La Cour a donc estimé qu'il est du devoir de l'État de dissiper ces perceptions d'abus de pouvoirs coercitifs pour menacer la liberté de la presse. En l'espèce, la Cour est parvenue à la conclusion que l'avis non daté signifié au requérant et les actions de l'agent de l'Agence fédérale d'investigation par la suite s'apparentaient à un abus de pouvoir en vertu de la PECA 2016, et que Rana Mohammed Arshad était en fait visé pour son travail de journaliste. Par ces observations, la Cour a ordonné au directeur général de l'Agence fédérale d'investigation de formuler des directives spéciales pour enquêter sur les personnes engagées dans le journalisme. La Cour a exprimé sa confiance dans le gouvernement fédéral pour prendre des mesures rapides et efficaces afin d'empêcher l'abus des pouvoirs coercitifs prévus par la PECA 2016 en général et contre les journalistes indépendants et responsables en particulier. La Cour a proposé la mise en place d'une instance efficace visant à traiter les plaintes des journalistes, relatives aux violations de la liberté de la presse. En outre, la Cour a suggéré que le gouvernement fédéral mène des consultations significatives avec les principales parties prenantes, y compris les associations, les conseils et les syndicats de journalistes, afin de dissiper les craintes d'intimidation et de répondre aux préoccupations concernant l'abus de pouvoirs coercitifs par les fonctionnaires, en particulier en ce qui concerne la PECA 2016.

SENS DE LA DECISION

Issue : Élargit le champ d'expression

Cet arrêt souligne sans équivoque l'importance de la liberté de la presse et de la liberté de parole et d'expression, non seulement en tant que droits garantis par la Constitution, mais aussi en tant qu'éléments essentiels au développement de la société et du pays dans son ensemble. La Cour souligne l'obligation constitutionnelle imposée à l'État non seulement de protéger les reportages indépendants des journalistes, mais aussi de démontrer son engagement à protéger la liberté de la presse. Elle reconnaît les rôles importants que joue une presse libre dans l'élargissement de l'accès à l'information pour engendrer une population informée, et pour le développement et la croissance générale de l'État. Cette affaire établit un solide précédent en faveur d'une presse qui peut exercer librement ses fonctions, sans aucune interférence déraisonnable de l'État.

PERSPECTIVE GLOBALE

Sommaire des références

Normes nationales, droit ou jurisprudence

- **Pak., loi sur la prévention des crimes électroniques (2016), sec. 37**
- **Adeel Ur Rehman c. Fédération du Pakistan, 2005 SCMR 1 (2005)**
- **Pak, Syed Mansoor Ahsan c. Ardeshir Cowasiee, 1998 PLD 1998 SC 823 (1998)**
- **Pak., Constitution du Pakistan (1973), art. 19(a).**

IMPORTANCE DE L'AFFAIRE

La décision établit un précédent contraignant ou convaincant dans le cadre de sa juridiction.

DOCUMENTS OFFICIELS DE L'AFFAIRE

- **Décision de la Haute Cour d'Islamabad**